



ONU HABITAT

Division de la Coopération Technique et Régionale



PROFIL URBAIN NATIONAL DU BURKINA FASO



Programme Participatif de l'élaboration des profils urbains dans les pays africains, caraïbes et pacifiques (ACP)

Basilisa Sanou, Gestionnaire de Programme pour l'ONU-HABITAT, Paul Perré Bayili, Expert en développement local et en environnement et Martin Aweh, Gestionnaire urbain, ont été en charge de collecter les informations contenues dans ce document et ce, au travers d'entretiens auprès des acteurs clés du secteur urbain du Burkina Faso et également sur la base des consultations réalisées dans les différentes villes du Burkina Faso.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par Mohamed El Sioufi, Alioune Badiane, Farrouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Joseph Guiebo, Gwendoline Mennetrier et Kerstin Sommer

Mise en page: Nicolas Maréchal.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ: Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations Unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations Unies pour les Établissement Humains.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2007

HS/928/07F

ISBN: 978-92-113-1906-4

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional de l'Afrique et des Pays Arabes (BRAPA) et au bureau d'information de l'ONU HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: unhabitat@unhabitat.org

<http://www.unhabitat.org>



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
Division de la Coopération Technique et Régionale

PROFIL URBAIN NATIONAL DU BURKINA FASO 2004-2005

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE.....	2	PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - GENRE ET VIH/SIDA.....	14
AVANT PROPOS DU MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME AU BURKINA FASO	3	PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - SERVICES URBAINS DE BASE.....	16
PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4	PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - ENVIRONNEMENT	18
PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - INTRODUCTION	5	PROJETS PROPOSÉS	
PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - CONTEXTE	6	GOUVERNANCE	22
PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - GOUVERNANCE.....	10	BIDONVILLES	24
PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - BIDONVILLES.....	12	GENRE ET VIH/SIDA.....	26
		ENVIRONNEMENT	28

AVANT-PROPOS

La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie. C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citadins résidant dans un bidonville. Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes à vivre dans ces conditions soit pas moins de 72% de la population habitant dans une ville. Tous, rejoignent les métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure et si la tendance se confirme, cette population pourrait doubler tous les quinze ans. Les défis auxquels sont confrontées les villes africaines sont donc immenses: il nous faut fournir pour chacun un habitat décent. Ceci implique que ce lieu de vie ait accès aux services urbains de base. En outre, dans la mesure du possible, il nous faut garantir que la construction de ces zones d'habitation préservera l'environnement en même temps qu'elle contribuerait au développement économique de la région.



ONU-HABITAT est l'agence qui la première, porte la responsabilité d'accomplir les Objectifs du Millénaire pour le Développement, cible 10 (réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable) et cible 11 (améliorer de manière significative, les conditions de vie des habitants des bidonvilles – Au moins, pour 100 millions d'entre eux et ce, d'ici à 2020). L'une des principales stratégies de ONU-HABITAT pour mettre fin à cette crise, est de travailler en partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir en Afrique, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins, ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie. Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en œuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) de ONU-HABITAT prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division Formation Renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONU-Habitat, est connue sous l'acronyme RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain dans la perspective d'un développement durable.

Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

RUSPS au Burkina Faso aborde principalement cinq thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes, les services urbains de base et l'environnement. Concrètement, son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays. Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information. C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sous-région, préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région. Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Au Burkina Faso, la réalisation des profils fut prise en charge par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains et du profil national fut, elle, réalisée localement par les villes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Banfora. Le profil national est la synthèse des conclusions d'un bureau d'études, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires,

sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en œuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de monsieur Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept du RUSPS, puis qui prit en charge toute la coordination du projet jusqu'à sa réalisation finale. Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farrouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Joseph Guiébo, Gwendoline Mennétrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier Gilbert Kibtonré, Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Simon Compaoré, Boyo Celestin Koussoubé et Coulaï Yacouba Sagnon, respectivement maires des Communes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Banfora ainsi que tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater sur le terrain les progrès qui auront été réalisés au Burkina Faso.



Anna Kajumulo Tibaijuka

Sous-Secrétaire Général des Nations Unies
et Directrice Exécutive de ONU-HABITAT

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays en voie de développement, connaît une urbanisation galopante qui est souvent à l'origine de nombreuses difficultés au regard de l'insuffisance des ressources disponibles pour assurer le développement.



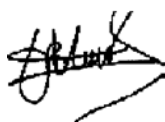
En vue de soutenir et d'orienter les politiques et les stratégies de développement urbain, notre pays a bénéficié d'un appui de ONU-HABITAT pour mettre en œuvre un programme d'étude du profil de son secteur urbain. Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement du Burkina Faso, de lui renouveler mes vifs remerciements pour ce soutien inestimable.

Les études du profil urbain du Burkina Faso ont été réalisées par un groupe de consultants nationaux, dans les trois villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora. Ces études, menées à travers un processus participatif, ont impliqué tous les acteurs au niveau de: la réalisation des profils des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora; la validation de ces profils urbains à travers l'organisation des consultations pour chacune des villes; la réalisation du profil urbain national; l'organisation d'un atelier de validation du profil national; et enfin la rédaction du rapport final.

Le présent rapport national, qui est la synthèse des trois profils urbains, est un tableau de bord actualisé. Il constitue un document de référence où sont répertoriés les projets d'investissement et de renforcement des capacités que les acteurs ont eux-mêmes identifiés.

Notre pays s'est engagé à examiner avec ses partenaires techniques et financiers, les projets prioritaires identifiés lors de cette première phase, afin de permettre la réalisation des études de faisabilité desdits projets.

Aussi, je nourris l'espoir de voir la réalisation de ces études de faisabilités et la matérialisation des projets prioritaires sélectionnés dans la deuxième phase du Programme des profils urbains dont le Burkina Faso salue la publication de ce document, qui sera sans doute un outil d'aide à la décision et un cadre d'intervention pour les actions futures ayant trait au logement et à l'habitat, à la gouvernance, au genre, à l'environnement et à l'accès à la terre.



Sékou BA

Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

Avril 2007

CONTEXTE

De 7.964.705 habitants selon le recensement général de la population en 1985, la population du Burkina Faso a atteint 10.312 609 habitants selon le recensement général de la population mené en 1996. Avec un taux d'accroissement annuel estimé à 2,4%, la population aurait atteint 11. 300 000 habitants en 2000, et dépassera les 18 millions d'habitants en 2015. Cette population est jeune (46% de la population a moins de 15 ans) et est majoritairement composée de femmes (51,3%). La taille moyenne des ménages est de 6,7 personnes.

La croissance démographique rapide du pays (la population a augmenté de 41% entre 1975 et 1985), et surtout l'extension démesurée des villes, ont de lourdes répercussions sur l'environnement

GOVERNANCE

Le contexte politico-économique du Burkina aura été marqué ces quinze dernières années par les réformes économiques pour améliorer les conditions de vie des populations et la lutte contre la pauvreté dans un environnement marqué par le renforcement de la politique de décentralisation. Cette politique de décentralisation a connu un véritable essor à partir de l'année 1993 avec la promulgation des 5 lois de la décentralisation qui ont notamment permis en 1995 et en 2000, la tenue de premières élections municipales, et de créer 49 communes urbaines. En 1998, les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) ont été publiés et donc «officialisés». Le processus de décentralisation est toujours en cours avec, à l'actualité, le transfert des compétences aux communes et dernièrement, la révision des TOD consacrant désormais la région et la commune comme collectivités décentralisées.

BIDONVILLES

La prolifération de l'habitat spontané ainsi que sa persistance et ce, malgré les actions entreprises par l'État depuis les années 1980, laissent conclure que le phénomène est la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels: La pauvreté des populations: le coût élevé de la mise en valeur des parcelles acquises dans les zones aménagées et l'impossibilité d'accéder aux services urbains de base (électricité, eau courante, assainissement) entraînent les populations à se retrouver dans les zones informelles; L'insuffisance de l'offre en matière de logement: la capacité d'accueil des villes est très en deçà des besoins réels des populations. D'où naturellement le développement de logements privés peu coûteux dans les zones informelles; La spéculation foncière devient une activité professionnelle pour une bonne partie des résidents des zones informelles; Les quartiers informels sont illégaux et donc non reconnus par l'État. Cela explique que celui-ci, ainsi que les collectivités locales, prennent très peu d'initiatives en faveur de ces quartiers, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des services urbains. Cependant, certaines villes bénéficient de quelques actions d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat spontané. Ces actions sont presque exclusivement conduites par des organisations non-gouvernementales (ONGs) et des projets de développement, le domaine de l'approvisionnement en eau restant leur priorité.

GENRE

Convaincues que sans la mobilisation et la participation des femmes (elles représentent 52 % de la population burkinabé), il ne saurait y avoir de développement humain durable, les autorités burkinabé ont fait de la promotion de la femme une composante essentielle des politiques de développement. L'objectif principal poursuivi est de permettre aux femmes de jouer un plus grand rôle dans le processus de développement et d'avoir un plus grand accès aux services sociaux. Pour atteindre cet objectif majeur, il a été créé un ministère chargé spécifiquement des questions liées à la promotion de la femme.

ENVIRONNEMENT

Au Burkina Faso, les années 1990 peuvent être considérées comme le point de départ d'une prise de conscience réelle des pouvoirs publics, aux problèmes de l'environnement en général, et de l'environnement urbain en particulier. Cette prise de conscience intervint alors que les pays du monde entier se retrouvaient lors de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) et lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. C'est en effet, à cette même époque, que la question de la protection de l'environnement sous tous ses aspects (désertification, eaux pluviales, eaux usées, déchets ménagers et industriels, pollution atmosphérique, etc.), s'est imposée comme le défi à relever dans les années à venir et ce, dans des délais qui se doivent d'être raisonnables.

Le phénomène de l'urbanisation accélérée est l'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement. Le phénomène le plus visible est sans aucun doute la déforestation, avec pour conséquence directe sur les populations, le recul des zones d'approvisionnement en bois de chauffe. Ainsi, à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, il faut parcourir respectivement plus de 100 km, et près de 50 km, pour s'approvisionner en bois de chauffe.

Au Burkina Faso, le défi de la protection de l'environnement et de la préservation de l'écosystème reste donc essentiellement urbain

INTRODUCTION

Le but ultime du Profil du Secteur Urbain est de contribuer au développement de la politique de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, national et régional en Afrique et dans les Pays Arabes. Il s'agit ici d'évaluer les besoins et les mécanismes de réponse appropriés et ce, en gardant toujours à l'esprit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Notre politique consiste à soutenir des activités telle que le renforcement des capacités (formation des cadres dans l'administration; attribution de matériel; conseil en organisation etc.), des programmes de développement visant à faciliter l'accès à un habitat décent et aux services urbains de base pour les plus démunies et de promouvoir une législation en faveur de l'équité entre les sexes et d'un plus grand respect de l'environnement. L'approche est basée sur les TDR standards développés par la Commission européenne (CE) et déjà mis en œuvre par ONU HABITAT en Somalie.

Cette approche, lorsqu'elle fut appliquée en Somalie, a permis une intégration spatiale/territoriale multisectorielle et une collaboration intersectorielle dans l'analyse des questions urbaines ainsi que dans la conception des interventions qui sont à ce jour mises en œuvre.

L'étude, si elle est réalisée à une échelle locale, doit cependant refléter les tendances urbaines émergentes, les questions urbaines communes – en considérant toutefois les spécificités propres à chacune des villes –, les problèmes à résoudre et les opportunités sur lesquelles s'appuyer pour les interventions de développement à venir. Les rapports nationaux fourniront les données indispensables pour rédiger les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et pour établir les Plans Cadres pour l'Assistance des Nations Unies au Développement (UNDAF). Ils permettront en outre d'orienter la politique nationale des pays concernés et ce, grâce à l'identification des éventuelles insuffisances dans les domaines institutionnel, juridique et procédural et permettront par la même de mieux former le personnel en charge desdits domaines. Cette démarche vise clairement à assurer une véritable pérennité aux projets de développement parce qu'elle permettra aux pays participant à ce processus, d'atteindre le degré d'autonomie nécessaire.

MÉTHODOLOGIE

La phase un consiste à dresser un tableau des conditions de vie dans les villes, à l'échelle locale mais aussi nationale. Les profils porteront sur la capitale du pays ou à défaut, la ville la plus importante, une ville moyenne et une autre enfin, de taille modeste. Les villes seront sélectionnées de manière à offrir une bonne représentativité de la situation urbaine du pays. L'analyse développe cinq thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, le genre, les services urbains de base et l'environnement. Les informations sont obtenues au travers d'entretiens et de discussions avec les acteurs clés et les institutions. Une fois analysées, il sera possible d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces (méthode SWOT) que rencontrent les villes et pays concernés dans leur développement. Ces conclusions seront ensuite présentées lors de consultations dans les villes et au niveau national, afin, éventuellement, d'être revues,

modifiées. Un consensus devra alors être obtenu entre les différents acteurs engagés dans le processus, afin de dégager les priorités pour les interventions futures.

La phase deux, sur la base des priorités identifiées dans la phase 1, et après étude de faisabilité, consiste à mettre en place un programme de formation pour les cadres dans l'administration et à déterminer ce que seront les projets d'investissement prioritaires.

La phase trois est la phase de réalisation des projets envisagés lors des deux phases précédentes. Mais il est essentiel de donner les moyens qui permettront aux pays concernés de travailler seuls, au développement dans leurs villes. Ce degré d'autonomisation sera rendu possible, entre autres, par la mise place de cadres institutionnels solides.

Le présent rapport est la synthèse du travail réalisé par le Burkina Faso lors de la phase 1 du processus RUSPS.

RUSPS AU BURKINA FASO

Ce rapport présente l'étude du Profil du secteur urbain du Burkina Faso. L'étude a été financée par ONU-HABITAT qui a délégué ses compétences à l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) pour ce faire. Un groupe de consultants burkinabé ont eu la charge de réaliser l'étude. Initialement prévue pour deux mois soit de septembre inclus à octobre inclus, l'étude aura finalement duré 3 mois soit de décembre 2004 à février 2005 inclus pour des raisons diverses.

Au cours de l'élaboration de la présente étude, les consultants ont dû faire face à la rareté de données fiables, officielles et actualisées sur le secteur urbain tant au niveau local que national. Le dernier recensement de la population remonte à décembre 1996 tandis que le dernier «profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base» date de 1998. Enfin les données récentes provenant des différentes enquêtes de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) (Genre et Pauvreté, Pauvreté au Burkina en 2003, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages) sont très générales. Elles abordent le rural et l'urbain dans leur globalité. On n'y retrouve donc pas de données spécifiques permettant une analyse fine des problèmes urbains

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport présente le processus de l'étude du Profil du secteur urbain du Burkina Faso qui part de la réalisation des profils de villes et du profil national jusqu'à l'atelier national de validation de l'étude. Le corps du rapport est structuré en sections: La présente section résume le processus, la section b introduit l'ensemble du rapport. La section C présente la situation urbaine du Burkina (population; urbanisation; économie urbaine, pauvreté urbaine et services urbains). Cette présentation donne une appréciation de l'évolution des indicateurs dans le temps et l'espace, leur incidence dans le secteur urbain du pays. Puis les chapitres sur les cinq thèmes de RUSPS suivent.

SITUATION URBAINE

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays en voie de développement vit de nos jours un phénomène d'urbanisation irréversible. La croissance urbaine ou l'urbanisation est souvent synonyme d'amélioration du cadre physique de vie des populations mais le paradoxe des pays africains sous développés et partant d'un pays comme le Burkina Faso, est que le processus d'urbanisation est générateur d'énormes difficultés et d'une demande sociale pratiquement insolvable quant on s'en tient aux ressources disponibles pour le développement. Une analyse sommaire de l'état des lieux de la politique urbaine au Burkina renvoie au rappel des différentes périodes historiques liées aux tournants politiques importants : 1960 à 1983, 1983 à 1990, 1990 à nos jours.

Durant la première période (1960 à 1983), le traitement des questions urbaines a été réduit à des actions éparées et non coordonnées d'aménagement de zone, de production de parcelles à usage d'habitation en l'absence d'un fil conducteur qui devrait permettre d'aborder la ville, le milieu urbain comme moteur du développement économique.

De 1983 à 1990, le milieu urbain a connu l'émergence d'une politique volontariste qui a affiché comme ambition, la prise en charge de l'accès au logement pour le plus grand nombre. L'élan révolutionnaire a provoqué de profondes mutations sur les plans législatifs, institutionnels et d'organisation de l'espace. A partir de 1990, on a assisté à un recentrage de l'Etat dans le domaine de l'aménagement urbain et de la construction, un foisonnement de grands projets et programmes ambitieux, une consolidation du processus de décentralisation.

Dans l'optique générale de soutenir et orienter les politiques et stratégies en cours pour la maîtrise des problèmes urbains, le Burkina Faso à l'instar d'autres pays d'Afrique, a bénéficié du soutien de ONU-Habitat et de l'Institut Africain de gestion Urbaine (IAGU) pour la réalisation du Profil de son secteur urbain.

DÉMOGRAPHIE

De 7.964.705 habitants selon le recensement général de la population en 1985, la population du Burkina Faso a atteint 10.312 609 habitants selon le recensement général de la

population mené en 1996. Avec un taux d'accroissement annuel estimé à 2,4%, la population aurait atteint 11. 300 000 habitants en 2000, et dépassera les 18 millions d'habitants en 2015. Cette population est jeune (46% de la population a moins de 15 ans) et est majoritairement composée de femmes (51,3%). La taille moyenne des ménages est de 6,7 personnes.

AMÉNAGEMENT URBAIN

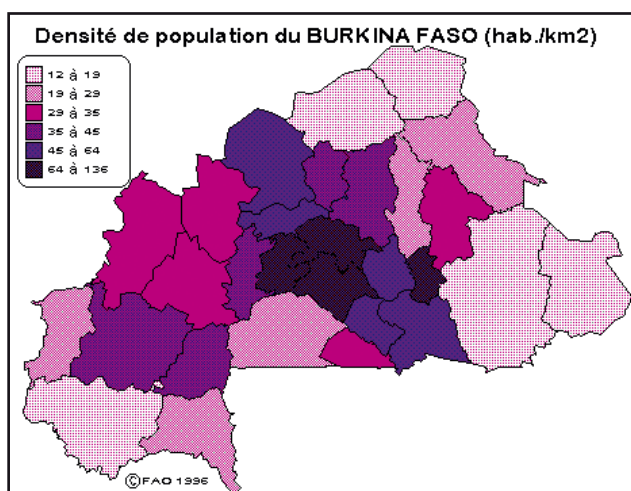
Une analyse de la politique urbaine au Burkina Faso a révélé que depuis son indépendance, le pays à connu trois différentes périodes historiques liées à ses plus importants tournants politiques.

Durant la première période (de 1960 à 1983), le traitement des questions urbaines a été réduit à des actions éparées et non coordonnées concernant essentiellement les aménagements de zones. Les premières parcelles réservées à l'habitat furent notamment créées. Mais ces réalisations se firent sans réel fil conducteur et donc, sans envisager la ville dans toute sa globalité et surtout, en omettant de considérer le milieu urbain comme moteur au développement économique.

Les sept années suivantes (de 1983 à 1990) connaissent l'émergence d'une politique volontariste qui affiche comme ambition l'accès au logement pour le plus grand nombre. L'élan révolutionnaire a provoqué de profondes mutations sur les plans législatifs et institutionnels d'une part, sur l'organisation et la planification de l'espace d'autre part.

A partir de 1990, on assiste à un recentrage de l'État dans le domaine de l'aménagement urbain et de la construction, avec pour conséquence directe, l'abondance de grands projets et de programmes ambitieux: Programme de développement des 10 villes moyennes; Projets de développement urbain; Projet Ouaga 2000; Projet villages-centres banlieue de Ouagadougou; Programme ÉCOLOC etc.

Sur le plan politique, le gouvernement a, dans le même temps, réaffirmé sa politique de décentralisation. On assiste donc aujourd'hui à l'émergence de collectivités territoriales disposant désormais de compétences en matière d'aménagement et de gestion urbaine, renforçant l'influence des acteurs de la société civile et privée dans la gestion urbaine.



CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé. Cette situation doublée de l'irrégularité de la pluviométrie constitue de grands obstacles à son décollage économique. L'industrie est faiblement développée et pourvoit donc, très peu d'emploi, les recettes du pays provenant quant à elles, essentiellement de l'agriculture.

La faiblesse du capital humain et l'insuffisance des infrastructures de développement économique expliquent que l'économie du pays soit peu performante et donc peu compétitive, cela légitime en partie aussi, les problèmes de gouvernance.



Eu égard à la modicité de son PIB, qui est inférieur à 300 dollars par tête d'habitant, le Burkina Faso est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) au monde. Compte tenu de sa faible capacité à répondre avec promptitude aux chocs extérieurs, l'économie nationale a stagné pendant deux décennies.

RÉPARTITION DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

La comparaison sectorielle du PIB montre la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire. En effet, la contribution de ces secteurs à la formation du PIB est en moyenne de 39,7% et de 43,1% respectivement pour le primaire et le tertiaire, contre 17,2% pour le secteur secondaire sur la période 1996-2003. L'analyse par secteur d'activité économique relève que l'économie urbaine est essentiellement alimentée par le tertiaire et le secondaire. Le secteur primaire (agriculture et élevage) restant principalement rural. Cependant, si le secteur secondaire, au même titre que le tertiaire est essentiellement urbain, il convient de noter que celui-ci n'est concentré que dans les deux principaux centres urbains du pays (Ouagadougou et Bobo). Quant au tertiaire (commerce, administration publique, services marchands), sa présence est remarquée à travers toute l'étendue du territoire.

LE SECTEUR PRIVÉ ET INFORMEL

L'économie urbaine du Burkina, à l'image de celles des autres pays d'Afrique subsaharienne, est fortement marquée par la dualité entre le secteur moderne et le secteur informel. Le premier, produit la grande part des richesses des grandes villes (à travers l'activité industrielle notamment) et le second, même s'il contribue peu à générer de l'argent, il est cependant le principal pourvoyeur d'emploi.

PARTS RELATIVES DES DIFFÉRENTS SECTEURS DANS LA VALEUR AJOUTÉE DE 1996-2003

Années	1996	2000	2003	Moyenne 1996-2003
Secteur primaire	41%	37,9%	41,3%	37,7%
Secteur secondaire	16,3%	17,3%	17,4%	17,2%
Secteur tertiaire	42,7%	44,8%	41,3%	43,1%

Source: MFB

INDICATEURS DE BASE SUR LA PAUVRETÉ URBAINE

Indicateurs de base sur la pauvreté urbaine	Ouaga- Bobo	Autres villes	Ensemble urbain
Seuil de pauvreté	106.249 FCFA	70.214 FCFA	
Incidence de pauvreté	24,6%	27,1	25,3

Source: INSD 1998

LES PARTENAIRES DE COOPÉRATION

Le Burkina entretient des relations de coopération avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines.

Les principaux partenaires bilatéraux sont:

- L'Allemagne qui appuie les communes urbaines à travers le fonds d'investissement communal et le programme d'appui à la décentralisation de la GTZ.
- La France à travers l'AFD qui finance les infrastructures et l'équipement des villes.
- La Suisse qui appuie le programme de développement des villes moyennes.
- Le Canada à travers le programme APREL (Appui à la Relance de l'Economie Locale).
- Les Pays Bas.
- La République de Chine.
- Le Danemark.
- L'Autriche.

Au niveau des institutions et agences de développement on peut retenir:

- La Banque mondiale qui soutient plusieurs programmes dont le Programme d'amélioration des conditions de vie urbaine.
- La Banque africaine de développement avec le Programme de réduction de la pauvreté dans les communes.
- Le système des Nations unies.
- L'Union européenne.

Les secteurs d'intervention prioritaires des différents partenaires de coopération en milieu urbain sont:

- L'appui à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.
- L'amélioration des conditions de vie des populations.
- La lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Il n'existe pas de système de transports urbains structuré au Burkina. Seule la ville de Ouagadougou entretient un réseau de transport en commun exploité par une entreprise issue d'un partenariat (commune-privés) appelée Société de Transport de la Commune de Ouagadougou (SOTRACO) qui dessert les principales artères de la ville pour un prix très raisonnable. Dans les autres villes, le problème se pose avec une moindre acuité en raison de la faible étendue des villes. Les grands centres urbains tels que Bobo sont desservis par les taxis privés.

Les routes goudronnées au Burkina se concentrent essentiellement dans les villes de Ouagadougou (190 kilomètres) et de Bobo-Dioulasso (82 kilomètres). Dans les autres villes, elles se résument aux linéaires des routes nationales qui les traversent. Les infrastructures routières burkinabé se résument donc dans l'ensemble à des voies en terre aménagées et des voies dites «non-ouvertes». Ce secteur constitue toujours une des principales priorités dans les communautés urbaines, l'accent étant mis davantage sur le problème d'écoulement des eaux de pluies qui rend la plupart des voies impraticables pendant la saison des pluies.



ÉNERGIE

Énergie pour éclairage

Le coût de l'énergie électrique au Burkina est l'un des plus élevés de la sous-région, ceci s'explique par le fait que cette énergie est pour une bonne part, d'origine thermique. La fourniture de l'électricité est assurée par la SONABEL.

Selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine réalisée en 1998 par l'INSD, 45,7% des ménages urbains utilisent l'électricité pour l'éclairage. Les ménages les plus démunis utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3% des ménages pauvres). Depuis quelques années, certaines villes sont alimentées par l'électricité de pays voisins (Côte d'Ivoire et Ghana) suite à l'interconnexion établie entre ces pays et le Burkina.

Énergie pour cuisson

Selon la même étude, le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages). Environ 10 % des ménages seulement utilisent le gaz. Les familles dans l'indigence ont quant à elles presque exclusivement recours au bois, l'utilisation du gaz restant extrêmement marginale.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Selon l'étude de cas sur les pratiques éprouvées dans les télécommunications pour les zones rurales (contribution de l'ONATEL) le réseau de télécommunications du Burkina Faso a connu dans ces dernières années un développement marqué par un accroissement significatif du parc téléphonique fixe, l'introduction de la téléphonie mobile et de l'internet. De 9600 lignes en 1987, le parc téléphonique fixe compte aujourd'hui près de 75.000 lignes avec un taux d'automatisation de près de 100% et une numérisation quasi totale des équipements de commutation et de transmission. Introduit en 1996 avec environ 2500 abonnés, la téléphonie mobile compte aujourd'hui près de 235 000 abonnés avec trois opérateurs couvrant toutes les grandes villes du pays. Le réseau Internet comptait à la fin de l'année 2003 près de 25.000 abonnés.

ÉDUCATION

La situation s'est beaucoup améliorée dans les centres urbains et ce, grâce aux efforts du secteur privé. Selon l'EBCVM réalisée en 2003, le taux d'alphabétisation en milieu urbain est passé de 50,6% en 1994 à 56,3% 2003.

Quant au taux brut de scolarisation en milieu urbain, il atteint 102,3%, ce taux est trois fois inférieur en milieu rural (34,1%).

On relève que 91,2% des enfants âgés entre 7 et 12 ans sont inscrits à l'école primaire et 72,8% des enfants âgés entre 13 et 19 ans suivent les cours de l'école secondaire. Le taux brut de scolarisation au secondaire est de 50,7% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural. La différence entre les deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo) d'une part et les autres villes est assez faible (36,6% pour 32,8%). Le taux de

scolarisation dans le supérieur en revanche, est dérisoire, il atteignait 2,1% pour l'année 2003. Il était de 1,3% en 1998 et de 0,9% en 1994. On note que la quasi-totalité de la scolarisation dans le supérieur est urbaine, 8,2% contre 0,3% en en milieu rural.

D'une manière générale, la déscolarisation reste un phénomène important dans au Burkina. Le phénomène touche 19,2% des élèves en milieu urbain pour des raisons diverses (renvoi de l'école, coût élevé des frais, désir ou nécessité de travailler etc.)

SERVICES DE SANTÉ

Selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine réalisée en 1998 par l'INSD, 96,6% de la population ont accès aux services de santé dans les centres urbains du Burkina Faso. Le taux de morbidité est estimé à 6,8% tandis que le taux de consultation est de 5,2%. Le personnel de santé est très en deçà des normes de l'OMS puisque selon la Direction des études et de la planification du ministère de la santé, le Burkina comptait en 1996, un médecin pour 34.027 habitants (10.000 pour l'OMS), une sage femme ou maïeuticien pour 31.435 habitants (5.000 pour l'OMS). En analysant la situation sanitaire, on peut considérer que malgré son amélioration globale en milieu urbain, elle reste tout de même préoccupante.

Les principales causes de morbidité et de mortalité restent:

- Les maladies infectieuses et parasitaires (le paludisme étant la plus courante).
- Les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.
- Les épidémies meurtrières comme la méningite cérébro-spinale et le choléra.
- Le VIH/SIDA (7.17% en 1997, 6,5% en 2001 et 1,9% en 2004 selon l'OMS/ONUSIDA).
- Le faible taux d'accès et d'utilisation des services de santé.

CADRE INSTITUTIONNEL

Les conseils municipaux

Dans le contexte de la décentralisation, les conseils municipaux sont les gouvernements locaux des villes. Ces instances sont dirigées par des maires élus qui administrent la ville avec l'appui d'une administration locale et les services déconcentrés de l'État.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon le nombre de secteurs de la ville (3 conseillers par secteur administratif). A titre d'exemple Ouagadougou compte 90 membres, Bobo en compte 69 et Banfora 33. Les missions assignées à ces gouvernements locaux sont stipulées dans les Textes d'orientation de la décentralisation (TOD): instaurer la démocratie et atteindre les objectifs de développement de la commune.

L'État et les structures étatiques

L'Etat est garant du pouvoir local et du fonctionnement des collectivités décentralisées. Il assure donc la tutelle des communes urbaines dans plusieurs domaines (administratif, technique, financier, etc.)

Le secteur urbain est essentiellement animé par les ministères de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), le ministère des finances et du budget et le ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme. Les communes urbaines sont administrativement sous la tutelle du MATD et du ministère de l'économie et du développement (MEDEV).

Les organisations de la société civile

Le Burkina Faso bénéficie d'une forte présence des organisations de la société civile locales, nationales ou internationales oeuvrant dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le contexte actuel de démocratisation au Burkina, l'implication, la pertinence et la qualité des interventions de la société civile (les associations, les ONG et les organisations à base communautaires) sont d'une importance capitale dans le processus d'amélioration des conditions de vie des populations. Ces ONGs et ces associations disposent de multiples potentialités:

- Fortes capacités de mobilisation des populations;
- Engagement individuel et collectif;
- Dynamisme interne des communautés;
- Connaissance des réalités du terrain.

PERFORMANCE ET RESPONSABILISATION

La gouvernance urbaine signifie que tous les acteurs de la ville se sentent impliquer dans son développement. Après bientôt dix années de décentralisation effective au Burkina, une analyse de la question montre que:

- La plupart des villes n'ont pas de stratégie globale en matière de communication pour motiver cette participation des différents acteurs locaux. On constate, il est vrai, des actions sectorielles, mais elles sont généralement menées parce qu'exigées par le partenaire financier.
- La transparence dans la gestion des affaires n'est pas encore un réflexe: les autorités ne rendent pas systématiquement des comptes aux populations, sur leurs activités.
- La société civile s'organise peu à peu, défendant mieux ses droits auprès des autorités, ceci est d'autant plus vrai pour les femmes.
- Certains conseils municipaux fonctionnent mal (immaturité politique, crise de leadership, etc.)

Meilleures pratiques

En terme de réalisations, on retient essentiellement:

- La réalisation des infrastructures sociales de bases et économiques, notamment dans le secteur de l'assainissement de la voirie et des équipements collectifs et marchands.
- Le renforcement des capacités institutionnelles locales et centrales notamment par la formation des acteurs locaux.
- L'élaboration d'outils de planification du développement.
- L'encadrement des populations, par le soutien apporté aux activités génératrices d'emploi et de revenus. (apprentissage, formation, micro-crédits etc.)



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les communes connaissent dans l'ensemble pratiquement les mêmes difficultés en terme de mobilisation des ressources. Les causes majeures sont:

- L'incivisme fiscal : Les populations ne se présentent pas comme un potentiel mais comme un obstacle au recouvrement.
- La non-maîtrise des potentiels fiscaux et économiques: La plupart des bailleurs de fond potentiels, travaillent dans le secteur informel, et échappent aux prélèvements fiscaux. D'autre part, les communes ne parviennent ni à impulser un véritable essor économique à leur ville (création d'entreprise ou d'industrie) ni à maintenir l'activité existante (c'est le cas à Bobo, à Banfora et à Koudougou où plusieurs unités industrielles ont fermé.).

Priorités identifiées

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour l'enseignement des autorités locales et nationales.
- Développer les stratégies de mobilisation et de gestion des ressources.
- Améliorer les systèmes urbains d'information et de documentation.
- Soutenir le processus de la décentralisation et donner un rôle plus important aux villes.
- Améliorer le service public dans les villes.



bidon-villes N° 1	Projet proposé	
	Projet de vulgarisation des textes relatifs aux collectivités territoriales à la décentralisation	
bidon-villes N° 2	Projet proposé	
	Projet de capitalisation de l'expérience des collectivités territoriales depuis 1995	
bidon-villes N° 3	Projet proposé	
	Projet d'appui à la formation des personnels des structures partenaires des collectivités territoriales.	
bidon-villes N° 4	Projet proposé	
	Renforcement des capacités de mobilisation financière des communes	
bidon-villes N° 5	Projet proposé	
	Mise en place de systèmes d'information urbains dans les communes urbaines du Burkina Faso	



CADRE INSTITUTIONNEL

Conformément à la RAF, le caractère irrégulier des zones informelles fait qu'il n'existe pas de politique particulière en matière d'amélioration des conditions de vie dans ces zones. Ceci étant dit, l'aménagement physique et la gestion foncière dépendent de 3 ministères à savoir ceux ayant sous-tutelle respectivement les départements de l'urbanisme, des domaines et des services techniques de la mairie.

CADRE LÉGAL

Au Burkina Faso en général et dans les centres urbains en particulier, le concept de bidonville au sens tel que défini dans le glossaire des TDR de la présente étude: «Établissement contigu où les habitats sont caractérisés par un accès au logement et aux services de base inadéquats» correspond approximativement aux quartiers péri-urbains informels et aux quartiers traditionnels. Si l'on retient cette définition, plus de la moitié des quartiers des villes burkinabé pourraient être assimilée à des bidonvilles. C'est pour éviter cette confusion qu'au Burkina, on préfère la terminologie «quartier d'habitat spontané», ce qui renvoie à la légalité de l'occupation de l'espace ou encore «quartier non aménagé ou non structuré».

Dans toutes les communes urbaines du Burkina Faso, les plans de lotissement ne tiennent pas compte des classes sociales. Il n'existe pas une réglementation particulière qui favorise l'accès aux plus démunis à une parcelle. Toute personne résidente, qui remplit les conditions d'âge et n'est pas déjà propriétaire d'une parcelle dans la localité peut déposer une demande auprès de la mairie. La mairie étudie son dossier et lui attribue, sous condition que ladite personne remplisse ces critères. Cependant, la seule contrainte majeure à laquelle fait face les populations dans le besoin est l'acquittement de la taxe de jouissance qui doit être versée obligatoirement dans un délai de trois ans et la mise en valeur de la parcelle en matériaux définitifs (maison de 18m² au moins, une clôture et des latrines) au bout de 5 ans. La loi prévoit néanmoins une dispense à la taxe de jouissance pour les pauvres sur présentation d'un certificat d'indulgence délivré par l'autorité municipale en rapport avec le service de l'action sociale. Il n'existe pas de discrimination positive à l'endroit des femmes pour l'accès au foncier. Elles jouissent des mêmes droits que les hommes et doivent nécessairement remplir les mêmes conditions d'accession.

TYPE D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

La situation générale de l'habitat en milieu urbain au Burkina est caractérisée par:

- Sa précarité des logements, plus de 50% des logements en ville sont en banco;
- La prédominance des propriétaires par rapport aux locataires des logements. Ces derniers représentaient seulement 29,1% des ménages en 2003;
- L'utilisation des latrines comme moyen d'assainissement (85,7%).

La rareté des données dans le secteur du logement (nombre de construction dans une année) est l'un des facteurs qui entrave la politique de l'habitat au Burkina Faso. D'une manière générale, depuis plusieurs années, le Burkina souffre de l'absence d'une politique efficace dans le domaine de l'habitat.

A partir de l'enquête démographique de 1991, on a pu déterminer la part des logements susceptibles de durer 20 ans ou plus (si l'on tient compte des conditions locales et que ces logements sont normalement entretenus). A Ouagadougou, ils représenteraient 18,31% des logements et 37,83% à Bobo-Dioulasso. Dans les deux villes, leur surface moyenne habitable avoisinerait les 12m². Le rapport entre le prix du loyer et le revenu des ménages est de 72,2% à Ouagadougou et de 56,56% à Bobo-Dioulasso. Mais en raison des conséquences de la crise ivoirienne sur le pays, les prix des matériaux de construction augmentent à une vitesse vertigineuse. A ce jour, le coût de construction par mètre carré d'un logement moyen standing est estimé à 100.000 Francs CFA. Par ailleurs, il n'existe toujours pas de structure de financement de l'habitat social. Les institutions bancaires offrent des conditions de prêts beaucoup trop restrictives pour que les ménages à revenus moyens puissent y souscrire.

Au plan législatif, la loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 (J.O. 1996 N°32) portant sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et le décret An 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 97 portant sur l'application de la RAF, statuent sur les modalités d'aménagement et de gestion de la terre au Burkina Faso. La philosophie de base de la réorganisation agraire et foncière est «la terre appartient à l'État.» Toutefois la propriété privée a été introduite sous certaines conditions.



En son article 7, la RAF définit l'aménagement du territoire comme «une politique de planification spatiale qui vise à assurer un développement harmonieux de l'espace national par une meilleure répartition des populations et des activités». Pour ce faire, la loi prévoit une SNAT (Stratégie Nationale pour l'Aménagement du Territoire) qui réfléchit à la gestion des espaces à l'échelle nationale. Mais en l'absence de document d'orientation nationale, les études de planification à l'échelle des villes ont été jusque là peu respectées. Lorsque quelques efforts étaient consentis par l'État, certaines difficultés toutefois persistaient:

- L'absence d'une politique globale des villes visant à asseoir un réseau hiérarchisé avec plusieurs niveaux de villes, ayant des fonctions spécifiques selon leurs potentialités et leurs atouts. Il n'existe pas encore une armature urbaine de développement capable de promouvoir, par effet d'entraînement, le développement sur l'ensemble du territoire.
- La situation de déséquilibre due à l'urbanisation constitue un handicap pour l'aménagement du territoire: les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso n'assurent pas leur rôle de stimulation et de dynamisation de l'arrière pays.
- Les schémas d'aménagement et d'urbanisme élaborés pour certaines villes ne sont pas appliqués, les normes de construction, peu ou pas respectées.
- Dans plusieurs villes, les lotissements abusifs sont réalisés pour servir des intérêts politiques ou de certains groupes. Il s'ensuit des extensions anarchiques qui ne répondent pas aux besoins réels des habitants, rendant difficile la viabilisation des quartiers lotis.



Priorités identifiées

- Améliorer la maîtrise du développement des centres urbains.
- Se concentrer sur l'aménagement et la gestion harmonieuse de l'espace urbain.
- Mettre en place un dispositif adéquat pour la satisfaction des besoins en logements sociaux pour les ménages les plus démunis
- Soutenir la promotion et l'accès aux matériaux locaux de construction.
- Créer une institution spécialisée dans le domaine de l'habitat.

bidon-villes N°1	Projet proposé	
	Amélioration de l'habitat des populations à faibles revenus	

bidon-villes N°2	Projet proposé	
	Construction de cités dans les capitales régionales à faibles revenus	

bidon-villes N°3	Projet proposé	
	Création de trames viabilisées dans les villes secondaires	

ÉMANCIPATION

L'analyse de la situation de la femme en milieu urbain aborde la question de la pauvreté, de l'accès à terre, de l'accès au crédit et enfin de l'accès à l'emploi.

La pauvreté

Selon l'analyse de l'EBVCM, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, l'extrême pauvreté touche plus les femmes que les hommes (23,09% des femmes contre 22,12% des hommes). En 1998, la femme burkinabé avait deux fois moins de chance d'accéder à un certain niveau de richesse (22,16%) que de vivre dans le besoin (44,05%) alors que ces pourcentages atteignent respectivement 23,23% et 43,39% pour les hommes. D'une façon générale, l'analyse socioéconomique de la pauvreté montre que les femmes exercent majoritairement des activités à très faibles revenus (agriculture, petit commerce, travaux domestique).

L'accès à la terre

Au regard du droit foncier traditionnel, la femme, considérée comme étrangère dans sa belle-famille ou parce qu'encore mineure dans sa propre famille, ne peut être propriétaire d'une terre dans certaines zones. En milieu urbain, l'accès à la propriété foncière est ouvert aux femmes. Cependant, la faiblesse des moyens financiers constitue un handicap majeur à l'acquisition des parcelles loties.

Accès au crédit

Le crédit demeure un des besoins les plus exprimés par les femmes. Il constitue en effet, la principale source de capital leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

En milieu rural comme en milieu urbain, on note l'existence de plusieurs programmes de micro-finances généralement menées en faveur de groupements féminins. Ces programmes sont pour l'essentiel initiés par l'État (FAARF, FASI, FAPE, PNAR-TD). D'autres structures relevant d'ONG et de partenaires au développement offrent également des possibilités d'accès au crédit. Parmi elles, on peut citer:

- La Cellule d'Appui à la Petite Entreprise de Ouagadougou (CAPEO/Canada);
- Le bureau des artisans (BA/GTZ);
- La Promotion au Développement Industriel, Artisanal et Agricole (PRODIA/Belgique);
- La Promotion des Entreprises Rurales et de Construction Métallique et des Mécaniciens (PECOMM/Autriche);
- Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB);
- L'ONG Christian Relief Development Organization (CREDO);
- Les différentes banques.

CADRE INSTITUTIONNEL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

A niveau national, de nombreuses initiatives en matière de stratégie, de politique et législation ont été prises au cours des années 90:

- La loi fondamentale du Burkina (la constitution du 11 juin 1991), l'article 12 reconnaît à tout citoyen burkinabé, sans distinction de sexe, de participer à la gestion des affaires de l'État et de la société.
- La lettre d'intention de politique du développement humain durable qui fait de la promotion de la femme un objectif de développement prioritaire.
- Le Code des Personnes et de la Famille (CPF) valorisant des dispositions relatives à l'accès à la terre, aux droits conjugaux, à la réglementation des rapports entre l'homme et la femme.
- La Réforme Agraire et Foncière (RAF) qui confère à la femme le statut d'exploitant et de propriétaire au même titre que l'homme.
- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Sensibilisation, autonomisation et responsabilisation.

L'une des plus importantes initiatives que le gouvernement ait prise, dans le sens d'une meilleure intégration de la femme au sein de la société, fut de créer un ministère chargé spécifiquement des questions liées à la promotion de la femme. Ce ministère créé par décret n° 97-270 du 10 juin 1997 se doit de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme, en relation avec les autres départements ministériels et institutions, il a l'initiative et la responsabilité de:

- Suivre et évaluer les stratégies élaborées pour promouvoir la femme dans la société.
- Suivre les programmes d'éducation et de formation des femmes et des jeunes filles.
- Promouvoir l'égalité des droits des femmes et notamment pour leurs assurer un meilleur accès aux soins.
- Informer et sensibiliser les femmes sur leurs droits.
- Coordonner les actions en faveur de la femme au près des partenaires et des structures concernés.
- Suivre et évaluer l'impact des actions des ONG et des associations de femmes.



FEMMES ET GOUVERNANCE

Postes	Proportion
Membres du gouvernement	7,4% (2002)
Députés	1% (2004)
Ambassadeurs	5,8% (2002)
Gouverneurs de Régions	0% (2004)
Administrateurs Délégués des Communes	1,5% (2004)
Secrétaires Généraux des Ministères	3,85% (2002)

Source: INSD, 2004

FEMMES ET ÉCONOMIE

Indicateurs	Proportion
Effectifs dans la fonction publique	24,42%
Offre d'emploi	7,98%
Établissements informels employant des femmes en milieu urbain	45,6%
Femmes opérateurs économiques physiques	6,44%

Source: INSD, 2004



Priorités identifiées

- Lutter contre la stigmatisations et la discrimination.
- Elaborer et évaluer la formation en genre et développement.
- Renforcer les décideurs, autorités locales et coutumières et autres responsables de l'administration sur la gestion d'équité entre les deux sexes.

ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N° 1	<i>Projet proposé</i>
	Élaboration, suivi et évaluation de formation en genre et développement, genre et santé, genre et droit, genre et sécurité résidentielle, genre et économie urbaine
ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N° 2	<i>Projet proposé</i>
	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur le genre en direction des décideurs, autorités locales, autorités coutumières et religieuses, responsable de l'administration

LES SERVICES URBAINS

Au regard des différents taux établis, il est entendu que l'accès aux services urbains de base demeure problématique pour la plupart des populations urbaines du Burkina. Cependant, une vraie amélioration a pu être constatée ces dernières années concernant certains services essentiels. C'est le cas notamment pour la distribution de l'eau potable dans les grands centres urbains tels que Ouagadougou et Bobo.

L'État continue de jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services urbains de base malgré le contexte de la décentralisation qui prévoit le transfert des compétences aux collectivités locales. Ainsi les services tels l'eau potable, l'électricité et le téléphone sont fournis par des entreprises publiques. D'autres secteurs comme l'assainissement, la voirie, l'éducation, la santé les transports connaissent l'implication progressive des communes urbaines. On constate que dans cette nouvelle donne, la qualité et l'étendu des services varient d'une ville à l'autre en fonction de leur importance politique et économique et du dynamisme de leurs instances locales.

ACCÈS A L'EAU POTABLE

L'eau demeure un besoin prioritaire en ville comme dans les campagnes. Au Burkina Faso, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) chargé de la distribution de l'eau potable n'arrive pas à satisfaire toutes les populations urbaines même dans une grande ville comme Ouagadougou.

Selon le rapport technique d'exploitation de l'exercice 2003 de l'ONEA, la population urbaine desservie par le réseau, s'élevait à 2 562 786 habitants. Parmi l'ensemble de la population urbaine desservie, on comptabilisait 71 241 abonnés privés, 1619 bornes fontaines et 9 postes d'eau autonomes pour répondre aux besoins des 72 869 abonnés.

Sur la base des hypothèses de calcul de l'ONEA, le nombre d'abonnés rapporté aux populations desservies donne un taux de desserte de 78%. Ce taux varie selon les villes: 87% pour Ouagadougou, 84% pour Bobo-Dioulasso et autour de 56% pour les autres villes du pays.



ASSAINISSEMENT

Les eaux usées

En zone urbaine, à l'exception des deux premières villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent chacune d'un plan stratégique d'assainissement opérationnel, la plus grande partie des matières de vidange et des effluents industriels sont directement déversées dans la nature sans aucune précaution.

Les systèmes d'évacuation des eaux usées existants sont quant à eux, essentiellement constitués par des latrines traditionnelles, utilisées par 75% de la population (urbaine et rurale). Ces comportements, pratiques et modes d'assainissement aggravent le «péril fécal» auquel est confrontée l'ensemble de la population burkinabé et même la ville de Ouagadougou (où une consultation médicale sur quatre est liée à une maladie d'origine hydrique).

Aucun ouvrage d'assainissement des eaux usées n'a été réalisé dans les villes de l'intérieur où seul l'assainissement autonome est pratiqué sans suivi ni organisation et suivant la préférence des habitants. Ces installations rudimentaires dégagent des odeurs nauséabondes et sont très souvent envahies par les mouches. Ce recours à l'assainissement individuel dans des quartiers à habitat rarement uniforme, où les densités de peuplement ne dépassent pas 150 à 200 habitants /ha, et où la consommation d'eau est inférieure à 50 litres/jour/habitant, ne permet pas le fonctionnement d'un réseau d'égout sans risques de dépôt ou d'obstruction des canalisations. Malgré les quelques actions de sensibilisation réalisées par différents intervenants publics ou privés (ONG), la situation demeure déplorable.

Les eaux pluviales

Les conditions pédoclimatiques du Burkina Faso (pluies courtes et intenses, sols imperméables) et l'extension démesurée des villes posent de véritables problèmes d'évacuation des eaux de ruissellement. L'accroissement des surfaces imperméables et une topographie rarement favorable (faibles pentes, exutoires naturels de capacité réduite, etc.) accentuent ce phénomène. Ces prédispositions physiques nécessitent la construction d'ouvrages coûteux, qui concentrent à leurs exutoires des flux importants, créant ainsi un impact préjudiciable aussi bien à l'équilibre des milieux aquatiques, qu'aux infrastructures et aux biens des personnes situés en aval. La protection des personnes et des biens contre les risques liés aux inondations et à l'évacuation des eaux de ruissellement devient donc un impératif tant politique qu'économique. Les niveaux de protection retenus sont souvent liés à la vulnérabilité des différents quartiers et à la valeur des biens à protéger (vies humaines, biens matériels, édifices, routes etc.)

La situation liée aux eaux pluviales est caractérisée par la quasi-inexistence d'un réseau d'évacuation des eaux par rapport aux besoins (forte intensité de précipitations concentrées sur une seule saison pluvieuse de 3 à 4 mois), provoquant ainsi des inondations et une mauvaise praticabilité de la plupart des voies. Quand ils existent (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Banfora, Kaya, Tenkodogo), ces ouvrages sont en majorité construits à

ciel ouvert, rarement entretenus et donc très souvent encombrés de divers matériaux solides ou semi-liquides (ordures ménagères, gravats, eaux usées, rejets industriels, boues de vidange) qui font obstacle à l'écoulement des eaux pluviales, offrant ainsi un milieu propice à la prolifération des moustiques.

Si les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient chacune d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales, les autres villes ne disposent d'aucune infrastructure d'évacuation des eaux de ruissellement.

DÉCHETS SOLIDES

Seules les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso disposent d'un système d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers, mais faute de moyens matériels et financiers, la collecte de ces ordures n'est pas satisfaisante. Dans les autres villes, des interventions ponctuelles et certaines initiatives de pré-collecte sont initiées par les associations de quartiers avec l'appui d'ONG et de partenaires au développement.

Dans le cadre de l'exécution du 3ème Projet de développement urbain, les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se sont dotées chacune d'un Schéma directeur de gestion des déchets (SDGD) et d'un Centre d'enfouissement technique (CET) ou de décharges contrôlées.

DÉCHETS INDUSTRIELS, SPÉCIAUX ET PARAMÉDICAUX

Seule la ville de Ouagadougou sera bientôt dotée d'une poche de traitement des déchets toxiques d'origine industrielle ou provenant des hôpitaux. Son centre d'enfouissement technique (CET) dont la construction est en cours d'achèvement pourrait recevoir ce même type de déchets de Bobo-Dioulasso.

Aucune des autres villes ne dispose de décharge contrôlée pour le traitement des déchets toxiques ou dangereux, et aucune structure ne s'occupe de la gestion écologique de ces rejets. Les unités de prétraitement ou de traitement, quand elles existent, sont sous-dimensionnées ou hors d'usage. Les différentes entreprises se débarrassent de leurs déchets en les mélangeant aux ordures ménagères ou en les dépotant dans les marigots ou dans les vieilles carrières en dehors de la ville. Il s'agit essentiellement des huiles usagers (22 000 tonnes / an), de déchets contaminés, des produits phytosanitaires et de déchets de tannerie, de savonnerie etc.



Priorités identifiées

- Contribuer au développement à grande échelle des services urbains de base
- Établir comme priorité l'accès pour les citoyens à une eau potable
- Mobiliser les ressources nécessaires à mettre en place des latrines dans les villes
- Développer les plans d'action adéquats pour réaliser les projets d'infrastructure

SERVICES URBAINS DE BASE	<i>Projet proposé</i>
N°1	Mise en place d'un système de collecte, de traitement et d'élimination des déchets solides ménagers dans 5 villes moyennes
SERVICES URBAINS DE BASE	<i>Projet proposé</i>
N°2	Projet d'évacuation des eaux pluviales dans 5 villes moyennes Banfora, Ouahigouya, Kaya, Tenkodogo, Koudougou

CADRE INSTITUTIONNEL

Le caractère multi-sectoriel de la stratégie d'environnement met en jeu trois acteurs essentiels: le gouvernement ou l'État, la commune et les communautés.

Les institutions étatiques

Leur mission est de contribuer à traduire la volonté politique de l'État et à conduire avec efficacité et efficience la stratégie nationale d'environnement urbain. Le caractère fortement technique du domaine et la mise en marche de la décentralisation recentrent l'action de ces institutions étatiques dans des rôles de:

- Promotion de la recherche avec entre autres, la diffusion des résultats;
- Réglementation et contrôle;
- Assistance technique et recherche de fond.

Le ministère de l'environnement et du cadre de vie assume ses responsabilités de dirigeant dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'environnement urbain. Les partenaires institutionnels privilégiés sont les ministères en charge de la santé, de l'action sociale, de la recherche scientifique, de l'éducation, de l'information, de la culture, de l'industrie, de l'administration territoriale et de la décentralisation, des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme.

Les institutions sous tutelle ministérielle

Ce sont généralement des établissements para-publics chargés de missions spécifiques dans la mise en œuvre des projets. Il s'agit essentiellement de l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), de l'agence FASO BAARA et du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD)

Les communes

Les différentes lois découlant de la décentralisation confèrent aux communes le rôle de maître d'ouvrage pour toutes les réalisations concernant l'assainissement et de l'environnement urbain.

Pour faire face aux nouveaux défis sur l'environnement urbain, il est indispensable de réorganiser les services techniques municipaux. A cet égard, certains textes de lois en vigueur, le stipulent clairement.

Les ONG et associations de quartiers

Ce sont les principaux intermédiaires entre les communautés et les acteurs institutionnels. Elles interviennent sur la base de contrats à durées déterminées apportant un appui aux initiatives des populations.

Au Burkina Faso, on dénombre environ 300 ONG (160 nationales et 104 internationales), mais un faible nombre de ces ONG évolue en milieu urbain.

Les ONG internationales sont pour la plupart, des ONG de financement et d'assistance technique. La principale ONG internationale intervenant dans le secteur de l'environnement

urbain (études, formations, animation, sensibilisation) est le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA).

Les ONG nationales travaillent essentiellement dans les domaines de la formation et de l'environnement, parmi lesquelles les ONG féminines (elles sont les plus nombreuses et les plus actives) évoluant souvent dans les quartiers périphériques, ces ONG féminines sont constituées de coopératives, d'associations d'entraide, leur principal objectif étant orienté vers les activités rémunératrices.

Par ailleurs, on compte près d'une trentaine d'«associations de développement» de quartiers qui se sont investies et apportent leur modeste contribution à l'amélioration de leur environnement immédiat.

Le secteur privé

Ce sont des structures opérationnelles en charge des tâches d'exécution et de prestation de services sur la base de marchés signés avec les acteurs institutionnels, les communes et les ONG. On compte une dizaine de PME créées par des étudiants en fin de cycle ou par des groupements associatifs de femmes, se cherchant une activité professionnelle rémunératrice.

Les communautés ou organisations communautaires de quartiers

Recevant généralement l'appellation de bénéficiaires, les communautés donnent leur ascendant à toute stratégie, elles doivent en effet être absolument prises en considération dans le processus de décision. Il faut donc accorder une très grande importance à leur rôle dans l'identification des actions et des activités dans leur programmation et leur mise en œuvre.

CADRE LÉGAL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Au niveau national, la loi fondamentale du 02 juin 1991 dans son article 29, stipule que « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ».

Outre le code de l'environnement, plusieurs textes législatifs, réglementaires, ou administratifs relatifs à la gestion de l'environnement sous tous ses différents aspects ont été mis en vigueur. Au nombre des textes de référence et autres engagements pris par le gouvernement dans l'optique d'une amélioration de l'environnement urbain, on peut citer:

- L'adoption en 1998 des Textes portant sur l'Orientation de la Décentralisation (TOD) au Burkina Faso.
- L'approbation de quelques textes d'application de la loi n° 014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant sur la réorganisation agraire et foncière (RAF).
- L'approbation de certains textes d'application du code de l'environnement (Loi N° 002/94/ADP du 19 janvier 1994 et loi n° 005/ADP du 30 janvier 1997).

- L'élaboration d'un code de l'urbanisme et de la construction.
- L'approbation du code de santé publique (Loi n°23-94 du 19 mai 1994).
- La définition du régime de l'eau (Décret n°83-002/CSP/PMRD du 1er avril 1983 portant sur le code de l'eau).
- La loi n° 6/97/ADP du 31 janvier 1997 portant sur le code forestier.

Par ailleurs le Burkina Faso a ratifié une vingtaine de conventions internationales sur la protection de l'environnement, et a souscrit aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à l'Agenda 21 du sommet de la terre en 2002.

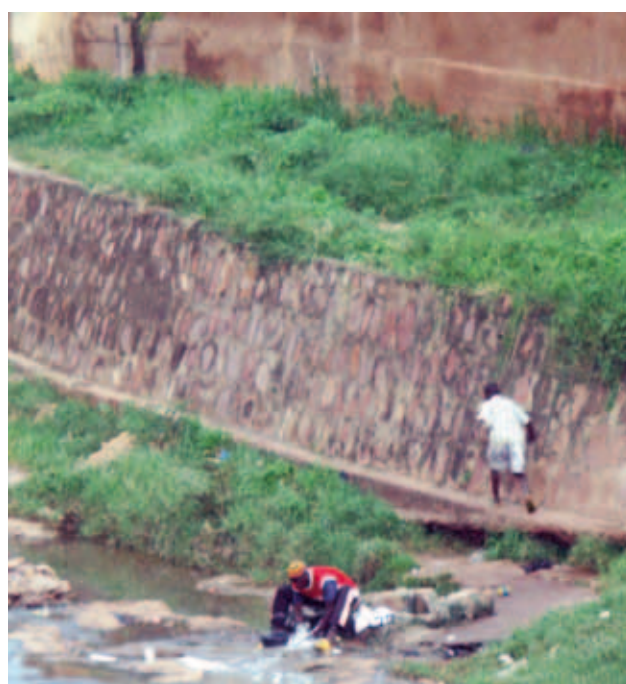
POLLUTION DE L'AIR, DES EAUX ET DES SOLS

Le manque d'organisation dans le domaine de l'assainissement et l'insuffisance des ouvrages de collecte et de traitement des déchets ont accentué le phénomène de la pollution en milieu urbain. Malgré un tissu industriel relativement peu développé, le Burkina Faso connaît des problèmes de pollutions industrielles qui méritent une certaine attention:

- La gestion aléatoire des déchets solides ménagers et industriels est à l'origine d'un volume élevé de rejets de gaz polluants. Ainsi on enregistre 8347 tonnes d'émissions de CH₄, soit 87% des émissions générées par ce secteur;
- La contribution des eaux usées aux émissions de CH₄ relève essentiellement du secteur industriel, et représente 13% des émissions totales du secteur des déchets;
- Les pollutions liées aux activités industrielles restent concentrées dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, et sont enregistrées dans une moindre mesure dans des villes moyennes comme Koudougou et Banfora;
- D'autres formes de pollutions ou de nuisances se manifestent en milieu urbain à travers les fumées, les poussières et les bruits;
- Le développement des transports constitue une des caractéristiques de l'évolution du mode de vie au Burkina Faso. Malheureusement, l'état vétuste des véhicules automobiles, dont la majorité est constituée de véhicules d'occasion importés sans normes de pollution et de contrôle technique approprié, l'utilisation massive des véhicules à 2 roues et l'état des routes, font du secteur des transports la principale source de pollution atmosphérique par son important rejet de CO₂. Cette pollution est aggravée par un trafic routier très important dans les grandes agglomérations, notamment à Ouagadougou, et constitue une sérieuse menace pour la santé des populations.

Priorités identifiées

- Informer sur les méthodes pour préserver l'environnement urbain;
- Prise de conscience sur l'importance de créer des cadres juridiques dans le domaine de la sauvegarde environnementale.



ENVIRONNEMENT
N° 1

Projet proposé

Projet de vulgarisation des latrines améliorées dans les villes moyennes du Burkina

Forces	Faiblesse	Opportunités	Menaces
GOVERNANCE URBAINE			
<ul style="list-style-type: none"> Bon fonctionnement du processus de la décentralisation; Tenue régulière et respect des échéances électorales; Fonctionnement régulier de la majorité des Conseils municipaux; Consolidation et maturation du processus. 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais fonctionnement de certains Conseils municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Dynamisme de la société civile; Disponibilité des partenaires au développement à accompagner le processus de la décentralisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Corruption; Analphabétisme; Incivisme fiscal; Lenteur dans le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités.

GOUVERNANCE N°1	<i>Projet proposé</i> Projet de vulgarisation des textes relatifs aux collectivités territoriales à la décentralisation
----------------------------------	---

GOUVERNANCE N°2	<i>Projet proposé</i> Projet de capitalisation de l'expérience des collectivités territoriales depuis 1995
----------------------------------	--

LOCALISATION: Échelle nationale

DUREE: 36 mois.

BÉNÉFICIAIRES: Élus nationaux et locaux; société civile; communautés de base, services déconcentrés.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernement central, collectivités territoriales; partenaires au développement; ONU-Habitat.

COÛT ESTIMÉ: \$US 1 000 000.

OBJECTIFS: Meilleure implication des populations à la gouvernance locale; Large diffusion des textes.

PRINCIPAUX RÉSULTATS: Les textes sont disponibles et connus; le processus de décentralisation est approprié par les différents acteurs; la conscience citoyenne s'est développée.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Édition et traduction en langues nationales du code des collectivités territoriales; organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation; organisation d'émission radio; élaboration de textes d'application de décentralisation.

LOCALISATION: Échelle nationale

DUREE: 12 mois.

BÉNÉFICIAIRES: Communes urbaines.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Communes urbaines, bureaux d'études, partenaires au développement

COÛT ESTIMÉ: \$US 500 000

OBJECTIFS: Faire le bilan de la communalisation; tirer les leçons et dégager les perspectives; améliorer la transparence dans la gestion de la chose publique.

PRINCIPAUX RÉSULTATS: Les leçons de l'expérience communale sont tirées; les recommandations qui en sont issues sont tirées; le processus de décentralisation en est plus adapté au contexte.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Étude de la capitalisation de l'expérience; Atelier de validation de l'étude; Diffusion du document de capitalisation.

GOUVERNANCE	Projet proposé
N°3	Projet d'appui à la formation des personnels des structures partenaires des collectivités territoriales.

DURÉE: 36 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Agents; techniciens des collectivités territoriales et des structures déconcentrées.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Centre de formation; partenaires au développement, communes urbaines.

COÛT ESTIMÉ: \$US 1 000 000.

OBJECTIFS: Renforcer les capacités des techniciens et agents des collectivités locales et des services déconcentrés; améliorer la performance et l'efficacité de la gestion urbaine.

PRINCIPAUX RÉSULTATS: Les capacités des agents et techniciens sont renforcées; la performance et l'efficacité de la gestion urbaine sont améliorées.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Étude et définition des curricula; équipement complémentaire des centres de formation; voyages d'études; formation.

GOUVERNANCE	Projet proposé
N°4	Renforcement des capacités de mobilisation financière des communes

LOCALISATION: Échelle nationale.

DURÉE: 24 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Communes urbaines.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Communes urbaines, État, partenaires au développement.

COÛT ESTIMÉ: \$US 1 500 000.

OBJECTIFS: Amélioration du niveau de civisme fiscal; accroissement des ressources financières des collectivités locales; amélioration des services rendus.

PRINCIPAUX RÉSULTATS: Le civisme fiscal est amélioré; les ressources financières des collectivités sont accrues; les services rendus sont améliorés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Campagne de sensibilisation sur le civisme fiscale; organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds de la décentralisation; atelier de formation des agents chargés de la collecte des ressources locales.

GOUVERNANCE	Projet proposé
N°5	Mise en place de systèmes d'information urbains dans les communes urbaines du Burkina Faso

LOCALISATION: Les communes urbaines du Burkina.

DURÉE: Permanent.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Communes urbaines.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: ONU-Habitat; MITH; MATD; MED; MFB; partenaires de développement; communes concernées.

COÛT ESTIMÉ: \$US 500 000.

SITUATION: Il n'existe pas de système d'information urbain fonctionnel pour toutes les communes urbaines. L'INSD (Institut National de la Statistique de la Démographie) collecte et propose généralement des statistiques générales.

OBJECTIFS: Mettre en place un système d'information urbaine permanent actualisé pour les communes urbaines. Faciliter l'accès aux données urbaines chaque fois que de besoin.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Il existe pour chaque commune urbaine, des données fiables officielles et actualisées.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Créer une structure chargée de conduire le processus; collecter les informations; développer un dispositif pour les rendre accessibles.



Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES			
<ul style="list-style-type: none"> Méthode d'Aménagement Progressive; Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga; Expériences de cités Relais. 	<ul style="list-style-type: none"> Non maîtrise de l'expansion de la ville; Eradication de l'habitat spontané; Persistence de la dualité entre droit coutumier et droit moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique; Politique de développement urbain et de l'habitat; Code de l'urbanisme et de la construction. 	<ul style="list-style-type: none"> Déficit de coordination et de synergie entre les acteurs; Niveau de formation à la gestion urbaine limité au niveau des acteurs des collectivités locales, des services centraux et de la société civile; Absence de rigueur dans l'application des textes.

bidon-villes N°1	<i>Projet proposé</i>
	Amélioration de l'habitat des populations à faibles revenus

DURÉE: 72 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Populations à faibles revenus.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Direction de l'habitat, partenaires de coopération, ONU-Habitat.

COÛT ESTIMÉ: \$US 2 000 000.

SITUATION: La précarité de l'habitat est le propre des populations à faibles revenus malheureusement majoritaires.

OBJECTIFS: Mettre en place un projet d'aide aux populations à faible revenu pour l'amélioration de leur habitat.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Les plus démunis sont mieux logés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Évaluer la question sous tous ses aspects (social, économique, etc.); proposer une approche concrète; mobiliser les moyens nécessaires; mettre en place un projet.



bidon-villes N°2	Projet proposé
	Construction de cités dans les capitales régionales à faibles revenus

LOCALISATION: Les 13 capitales régionales.

DURÉE: 24 mois

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Les populations des capitales régionales.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Régions; direction de l'habitat.

COÛT ESTIMÉ: \$US 13.000.000.

SITUATION: Excepté la capitale Ouagadougou, les autres capitales régionales offrent très peu de logements aux résidents dont le nombre croît.

OBJECTIFS: Améliorer l'offre en matière de logement dans les capitales régionales.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Les capitales régionales disposent de logement à même de satisfaire les besoins des résidents.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Évaluer les besoins; mobiliser les financements; construire les cités.

bidon-villes N°3	Projet proposé
	Création de trames viabilisées dans les villes secondaires

LOCALISATION: Les 15 villes secondaires du pays

DURÉE: 24 mois

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Villes secondaires retenues et leurs populations

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE : SONATUR , les communes des villes concernées, populations concernées et partenaires de développement.

COÛT ESTIMÉ: \$US 2.500.000

SITUATION: Les villes secondaires n'ont pas de trames viabilisées à l'exception des lotissements non aménagés.

OBJECTIFS :

- Viabiliser les trames loties;
- Créer en plus des trames viabilisées.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Les villes sont viabilisées, les nouvelles trames aussi.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Cibler les villes; Évaluer les besoins; Mobiliser les financements; Réaliser les trames et la viabilisation; Redistribuer ces trames aux plus nécessiteux.



Forces	Faiblesses	Opportunités	Menace
SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES			
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un ministère de la promotion de la femme; Législation engagée en matière de promotion et de protection de la femme; Existence de dispositif d'accompagnement et d'octroi de crédit aux femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Persistance des pesanteurs sociologiques; Vulnérabilité persistante de la femme (analphabétisme, pauvreté, VIH/SIDA); Faible implication des femmes dans les sphères de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique; Existence d'un Plan d'action pour la promotion de la femme 2003-2007; Société civile dynamique et active; Intérêt des partenaires au développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Analphabétisme persistant

ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N° 1	<i>Projet proposé</i>
	Élaboration, suivi et évaluation de formation en genre et développement, genre et santé, genre et droit, genre et sécurité résidentielle, genre et économie urbaine

LOCALISATION: Échelle nationale.

DURÉE: 4 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Secteur urbain national.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernements centraux et locaux; partenaires au développement.

COÛT ESTIMÉ: \$US 20.000.

SITUATION: Il n'existe que des études partielles sur le genre en relation avec les domaines stratégiques de réduction de la pauvreté qui ne sont pas capitalisées.

OBJECTIFS: Mener une étude transversale et complète sur la question en tenant compte des acquis précédents.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Il existe des résultats et des orientations claires pouvant guider les décideurs et les partenaires dans les interventions sur le genre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Études; suivi; formations.



ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES N°2	<i>Projet proposé</i> Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur le genre en direction des décideurs, autorités locales, autorités coutumières et religieuses, responsable de l'administration.
---	---

LOCALISATION: Échelle nationale.

DURÉE: 4 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Secteur urbain national.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernements centraux et locaux; partenaires au développement.

COÛT ESTIMÉ: \$US 20.000.

SITUATION: Outre les actions ponctuelles et les initiatives individuelles, les décideurs et acteurs locaux ne sont formés sur la dimension genre.

OBJECTIFS: Atteindre une conscientisation et prise en compte de la dimension genre dans leurs programmes d'action.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Les acteurs stratégiques sont mieux formés et engagés sur la dimension genre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Formation et suivi post-formation.



Forces	Faiblesse	Opportunités	Menaces
ENVIRONNEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Création et fonctionnement du laboratoire d'analyse des eaux usées des unités industrielles; Mise en place du corps des inspecteurs en environnement; Renforcement du partenariat avec les pépiniéristes; Gestion partagée de l'environnement. Politique d'accompagnement et d'octroi de crédit aux femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Non application des textes en matière d'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique; Projet de lutte contre la pollution atmosphérique avec l'appui de la banque mondiale; Projet d'élimination des polluants organiques persistants (plastiques) et le Partenariat pour le développement des législations et institutions environnementales en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'éco-civisme; Insuffisance de moyens humains, matériels et financiers pour faire face aux exigences de la protection de l'environnement.

ENVIRONNEMENT N°1	<p><i>Projet proposé</i></p> <p>Projet de vulgarisation des latrines améliorées dans les villes moyennes du Burkina</p>
----------------------	--

LOCALISATION: 6 villes moyennes: Kaya, Tenkodogo, Dédougou, Dori, Pô et Léo.

DURÉE: 4 ans.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Populations des 6 villes.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernement central; ONEA; communes.

COÛT ESTIMÉ: \$US 1 million.

SITUATION: Faible couverture des latrines améliorées dans les 6 villes.

OBJECTIF: Réduire le péril fécal.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Des latrines améliorées sont construites dans les familles; la proportion des ménages n'ayant pas de latrines améliorées est réduite de 50% dans les 6 villes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Étude, construction, formation, sensibilisation.



SERVICES URBAINS DE BASE N°2	Projet proposé
	Projet d'évacuation des eaux pluviales dans 5 villes moyennes Banfora, Ouahigouya, Kaya, Tenkodogo, Koudougou

LOCALISATION: Villes concernées.

DURÉE: 4 ans.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Populations des 5 villes ciblées.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernement central et locaux.

COÛT ESTIMÉ: \$US 20.

SITUATION: Faible existence des systèmes d'évacuation des eaux pluviales.

OBJECTIFS GLOBAL: Sécuriser les populations dans les 5 villes moyennes.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE: Évacuer les eaux pluviales vers des exutoires.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Des canaux primaires sont construits dans les 5 villes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Étude, construction, supervision.

SERVICES URBAINS DE BASE N°3	Projet proposé
	Mise en place d'un système de collecte, de traitement et d'élimination des déchets solides ménagers dans 5 villes moyennes

LOCALISATION: Koudougou, Banfora, Kaya, Ouahigouya et Tenkodogo.

DURÉE: 4 mois.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS: Villes concernées.

PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE: Gouvernement central et local.

COÛT ESTIMÉ: \$US 5 millions.

SITUATION: Précarité es systèmes de gestion existants.

OBJECTIF GLOBAL: Assainissement du cadre de vie des populations des 5 villes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES: Assurer l'évacuation, le traitement et l'élimination des déchets solides ménagers.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET: Les déchets solides ménagers sont évacués, traités, et éliminés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET: Études, infrastructures, formation et organisation de la chaîne.



BIBLIOGRAPHIE:

Institut National de la Statistique et de la Démographie:

- Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base, 2003.
- La pauvreté au Burkina Faso, 2003.
- Genre et Pauvreté au Burkina Faso, 2003.
- Analyse des résultats de l'Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), 2003.

Ministère de la Promotion de la Femme:

Plan d'action 2003-2007 pour la promotion de la femme, juillet 2003.

Ministère de la Santé:

Politique nationale en matière d'hygiène publique, novembre 2003.

Ministère de l'Économie et du Développement:

Rapport d'analyse de la situation nationale en matière de population et de développement, juillet 2004.

Gouvernement du Burkina Faso:

Bilan commun de pays, octobre 2004.

Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Deuxième conférence des Nations Unies sur les Établissements Humains:

Rapport du Burkina Faso, 1994.

ACRONYMES:

AEP: Adduction en Eau Potable
AFD: Agence Française de Développement
CHU: Centre Hospitalier Universitaire
CSI: Contribution du Secteur Informel
DSTM: Direction des Services Techniques Municipaux
IAGU: Institut Africain de Gestion Urbaine
IDA: Association de Développement International
INSD: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MITH: Ministère des Infrastructures, du Transport et de l'Habitat
OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONATEL: Office National des Télécommunications
ONEA: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG: Organisation Non-Gouvernementale
PIB: Produit Intérieur Brut
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
SIAO: Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
CND: Commission Nationale de la Décentralisation
PTE: Pays Pauvre Très Endetté
CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
PTF: Partenaires Techniques et Financiers
SONABEL: Société Nationale d'Électricité du Burkina
EBCVM: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
TOD: Textes d'Orientations de la Décentralisation

PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA RÉALISATION DU PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO - 2005 -

Noms des personnes, leur fonction et les organisations auxquelles elles appartiennent:

COMPAORE Simon. Maire de la Commune de Ougadougou.	SANOU Dramane. DGDCL/Direction des Finances Locales (DFL).
KOUSSOUBE Boyo Célestin. Maire de la Commune de Bobo Dioulasso.	KAFANDO Jérémie. INSD.
SAGNON Coulai Yakouba. Maire de la Commune de Banfora.	KABORE Idrissa. INSD/Direction de la Démographie.
TRAORE Yacouba. Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) service de l'urbanisme et de l'ingénierie des projets.	ZABSONRE Félix. ONEA/Direction de l'Assainissement.
SANHOUIDI Fati Alice Laure. DGUH/DH.	CISSE Sidi Mahamadou. Direction de la Propreté.
YEYE Samuel. DGACV.	SEDEGO Daniel. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité. Direction Régionale du Centre de l'Action Sociale
SALO Bruno. DGACV / Direction de la Réglementation des Inspection Environnementales (DRIE).	BAZIE. SP/CNLS.
ILBOUDO Jean Christophe. Commune de Ouagadougou (2ème Adjt du maire).	NEBIE/ZOMA Dénise Sidonie. DCAF/MPF.
SERME Daniel. SONABEL/ Direction Régional du Centre.	DABIRE Brighith. DGD/MPF.
OUEDRAOGO Marie Thérèse. Direction Générale du Développement des Collectivités Locales/ Direction des Affaires Foncières (DAFO).	MILLOGO Evariste. Service budgets locaux & Annexes/MFB
	BONOU Victorien. Directeur Général pour le Développement des Collectivités Locales.
	NAMA Roger. Directeur Général de l'Aménagement du Territoire.

CONTACTS:

Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA).

E-mail: alioune.badiane@unhabitat.org

Alain Grimard, Coordonnateur du programme. E-mail: alain.grimard@unhabitat.org

Joseph Guiébo, Conseiller Principal chargé de l'Afrique francophone. Email: joseph.guiebo@unhabitat.org

ÉQUIPE DU RUSPS AU BURKINA FASO:

Basilisa Sanou, Paul Pérré Bayili, Gilbert Kibtonré et Martin Aweh